

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## du mercredi 21 septembre à 20h30

Sous la Présidence de M. BIOULAC Yves, Maire

Présents : Mme AUGADE Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard, M. **DALLO** Alexandre, Mme **FROMENT** Martine

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

### Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la dernière réunion.
- 2- Délibération à venir sur la répartition de la taxe d'aménagement.
- 3- Appel à candidature pour le bar restaurant.
- 4- Convocation de la commission impôt direct.
- 5- Service civique : animations.
- 6- Point sur l'avancement des travaux.
- 7- Délibération pour l'enquête publique pour la parcelle de Pierre Blanc à La Roque.
- 8- Délibération pour l'attribution de compensation dite « de base » de la commune de St Saturnin de Lenne
- 9- Questions diverses.

### **1- Compte rendu de la dernière réunion.**

Après lecture du compte rendu par Monsieur le Maire, celui-ci est adopté sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

### **2- Délibération à venir sur la répartition de la taxe d'aménagement.**

La loi de finance pour 2022 rend obligatoire pour la commune le partage des produits de la taxe d'aménagement avec la communauté des communes qui a la charge des équipements publics sur le territoire.

Chaque commune doit reverser une quote-part de cette taxe en fonction de la charge des équipements que la communauté des communes assume sur notre commune.

Avant de délibérer le conseil municipal attend que la communauté des communes Causses Aubrac propose des simulations de répartitions et puis qu'elle délibère sur le taux de reversement à appliquer.

### **3- Appel à candidature pour le bar restaurant.**

La première réunion de chantier a eu lieu le 20 septembre. Il a notamment été question des aménagements des abords du bâtiment, des évacuations (regards eaux usées et pluvial près de la maison Crozat avec une tranchée le long du terrain de pétanque) ; il serait judicieux de profiter de ces travaux pour installer l'éclairage du terrain de pétanque.

L'ouverture du bar est prévue pour l'automne 2023 même si les travaux vont commencer avec du retard, lié à l'indisponibilité du maçon, mais il a promis de terminer dans les délais !

Il est important pour nous d'avoir des candidats suffisamment tôt.

Le conseil municipal décide de lancer dès à présent un appel d'offre :

- article dans les Annonces Légales de la presse locale
- également dans le supplément du week-end de la presse locale ?
- solliciter une agence de communication ?
- certains ont également proposés de s'inscrire sur le site « SOS Villages » de TF1

Remarque : sur les 5 premières années la mairie ne pourra pas louer le bâtiment (perte de la TVA) ; dans l'idéal ce serait Saint Saturnin Associations qui signerait le bail avec le gérant ; les loyers perçus pourraient servir à nos animations. Peut-être en profiter pour restructurer le bureau de Saint Saturnin Associations et y intégrer quelques élus ?

### **4- Convocation de la commission impôt direct.**

Lors de la réunion du 1er juillet dernier avec OCTEHA dans le cadre du PLUI, il a été fait état d'une trentaine de maisons sans impôt foncier ou taxe d'habitation. Le conseil municipal décide de faire un travail préalable pour recenser ces maisons puis de réunir la commission pour faire la « mise à jour ».

### **5- Service civique : animations.**

A compter de début octobre, et pour 6 mois, nous allons accueillir deux jeunes filles en service civique. Beaucoup d'activités, d'animations, sont menées par des bénévoles, le but est de venir en aide à ces

bénévoles notamment pour la communication des évènements, la dynamisation de certaines animations, notamment les ateliers créatifs pour les enfants.

L'état prend en charge la rémunération de ces jeunes (470 € mensuel), la commune a en charge le logement. Pour les deux premiers mois ce sera au gîte de Bernard Argentier à Orbis. Elles travailleront 24h/semaine, avec 2 jours de repos hebdomadaire.

Le 23 septembre, Camille Plagnard, leur responsable de la structure In Site, vient pour planifier avec Corinne et Yves les 15 premiers jours de travail.

#### **6- Point sur l'avancement des travaux.**

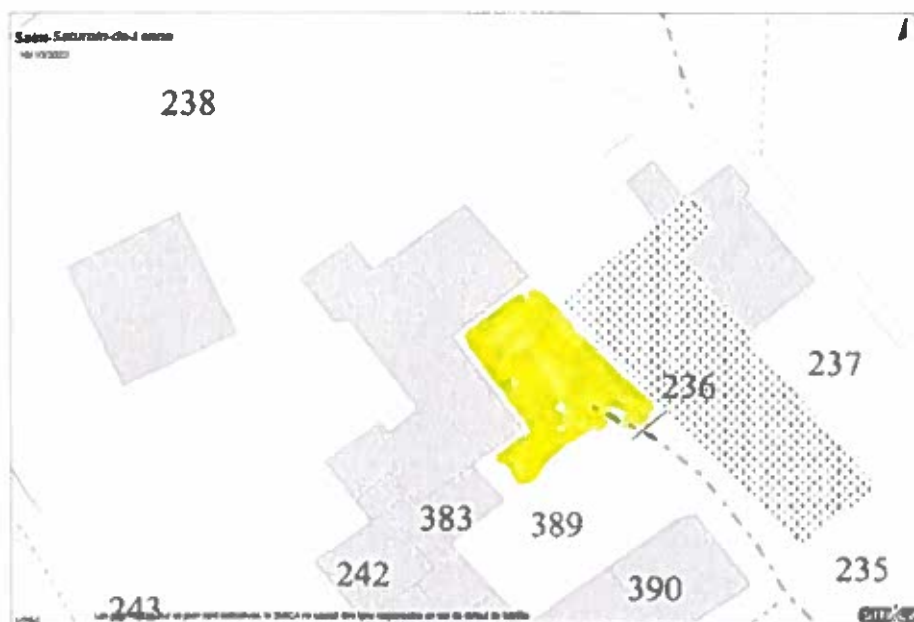
**Maison Rue du Verdier** : les joints du placo vont être faits dans les jours qui viennent, puis ce sera la chape et le carrelage qui sera posé en suivant. Le peintre a été commandé, il n'était pas prévu dans les travaux de la SARL Pouget. Dans la petite cour deux murs vont être recrépis sur 2,50m afin que ce soit plus propre. La cuisine intégrée est commandée et devrait arriver à la mi-novembre, pour être installée par M. Caly : ce sera la dernière étape !

**Mairie** : il reste le déplacement du Monument aux Morts et la passerelle, ces travaux de maçonnerie commenceront début octobre avec Gil qui a un bon mois de travail. L'entreprise Conte doit établir un devis pour la finition des trottoirs (devant et face à la mairie) et le traçage au sol autour du passage piétons. Restera également à installer le porte-drapeaux et l'enseigne « MAIRIE » en acier corten.

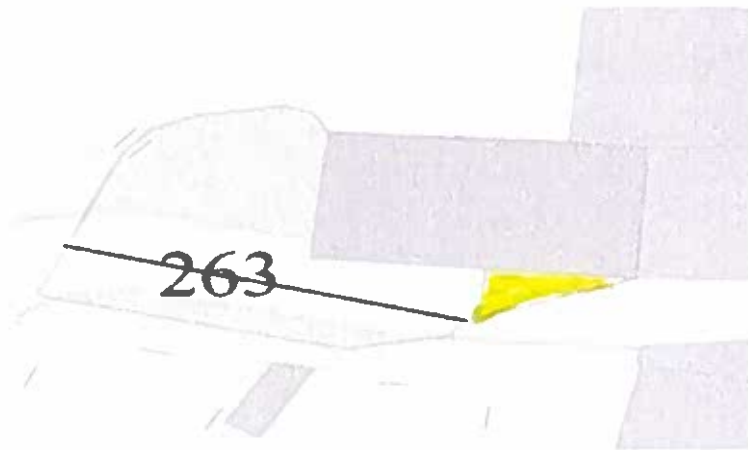
#### **7- Délibération pour l'enquête publique pour la parcelle de Pierre Blanc à La Roque.**

Une nouvelle enquête publique devra être lancée car la commune a reçu deux demandes :

- 7-1 : La Roque Valzergues pour la propriété de Pierre BLANC, demande de Mme NEVEU et PRIVAT.



7-2 : Impasse des Thermes devant la maison de M. CELLIER et Mme LEJEUNE.



#### **8- Délibération pour l'attribution de compensation dite « de base » de la commune de St Saturnin de Lenne**

Comme chaque année la communauté des communes reverse à notre commune l'attribution de compensation d'un montant de 42.734,00 €.

La CCCA a sollicité la révision libre de ces AC afin d'appliquer à toutes les communes une répartition des charges liées au transfert de la compétence « PLUI » sur la base de 0,90€ par habitant. L'évaluation des charges « PLUI » issue du rapport de la CLECT du 2 février 2022 était de 609,00 € pour notre commune, sur la base à 0,90 €/habitant ce montant n'est plus que de 256,00 €, la différence de 353,00 € doit revenir à la commune.

De fait le montant de l'attribution de compensation définitif en révision libre s'élève à 42.478,00 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **9- Questions diverses**

- **INAUGURATION** :

- Avec La Poste et le conseil municipal pour les remercier de l'investissement dans ce projet.
- Avec la population, une journée portes ouvertes le 11 novembre ; avant cela il faudra rencontrer les anciens combattants.

- **RISQUE INCENDIE** : notre commune, comme quatre sur le territoire de la communauté des communes, est une commune à risque incendie. A ce titre il y a des préventions supplémentaires à prendre, notamment autour des habitations.

La responsabilité pénale des agriculteurs peut être reconnue si le débroussaillage n'est pas fait correctement.

Séance levée à 22h30